



# La Business Partnership Facility de la Coopération luxembourgeoise

01/03/2018



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

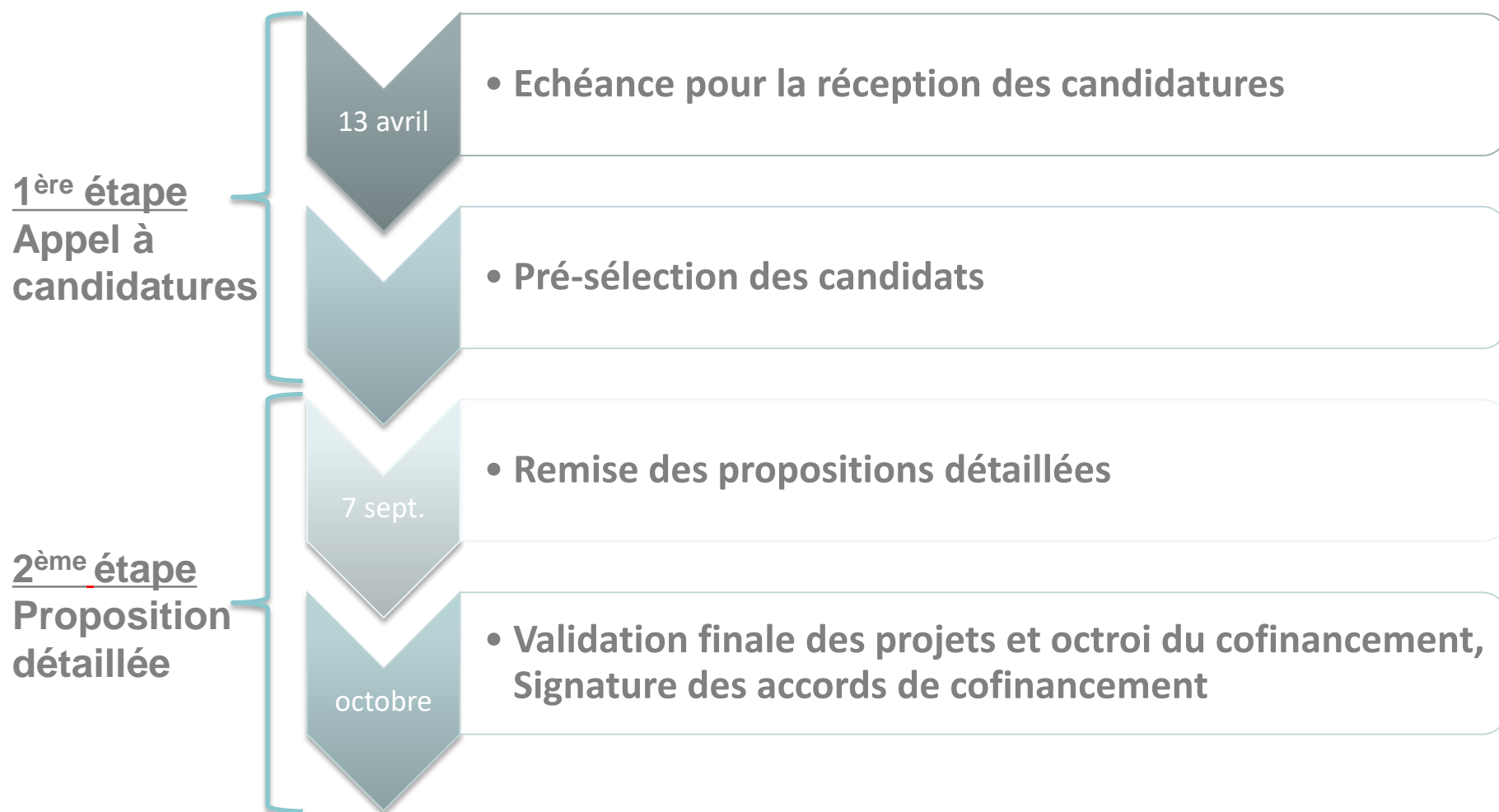
Direction de la coopération  
au développement et  
de l'action humanitaire



- Co-financement de projets portés par:
  - Une entreprise luxembourgeoise
  - Une entreprise, une agence étatique ou une ONG du Sud
  
- Co-financement jusqu'à 200.000 euros et jusqu'à 50% d'un projet



- Logistique
- Ecoinnovation / économie circulaire
- Technologies de l'Information et de Communication (TIC)
- Technologie financière (FinTech)
- Biohealth





## ➤ Conditions d'éligibilité administrative liées à:

- Inscription au registre de commerce
- Secteurs d'activités ciblés
- Minimum trois années d'activité
- CA annuel moyen de €500 000 (deux derniers exercices)
- Minimum cinq employés au moment de la soumission



➤ Les critères d'évaluation sont basés sur les standards sociaux établis par la Commission européenne en 2014

- Impact du projet sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable
- Additionnalité et neutralité du cofinancement
- Intérêt commun et responsabilité mutuelle
- Effet de démonstration et répliquabilité
- Respect des normes sociales, environnementales et fiscales



[luxdev.lu/fr/tenders/bpf](https://luxdev.lu/fr/tenders/bpf)

[bpf@luxdev.lu](mailto:bpf@luxdev.lu)

MERCI!